

Nouméa, le 30 janvier 2023

Monsieur Jean-Yves SAUSSOL
Directeur de la DIMENC
1 Ter rue Edouard Unger
BP M2
98849 NOUMEA CEDEX

N/réf. : D/01-2023/000092

Objet : Modification tarifaire des contrats électricité MT-LU

Monsieur le Directeur,

Une réunion s'est tenue à la DIMENC le 7 décembre 2022, concernant la modification tarifaire des contrats MT-LU à venir, à laquelle la Chambre de commerce et d'industrie a assisté. Une commission avis de la CCI a été organisée le 17 janvier 2023, afin d'identifier les impacts économiques de cette modification sur les factures des entreprises et les éléments nécessitant des compléments d'informations de la part de vos services.

Les observations émises lors de cette commission avis sont les suivantes :

- Les estimations réalisées pour une dizaine d'entreprises indiquent une augmentation entre 5 et 15% de la facture d'électricité ; mais ces augmentations pourraient être plus importantes pour celles dont le système productif était adapté à la tarification actuelle. De plus, les entreprises devront faire le choix d'une puissance souscrite unique, ce qui peut représenter un impact supplémentaire.
- A ce jour, aucune communication n'a encore été effectuée sur cette modification tarifaire devant s'appliquer à compter du 1er avril 2023. Il est donc urgent de définir les modalités d'informations et d'accompagnement des professionnels sur cette modification qui doit s'anticiper au sein des entreprises.
- Les abattements tarifaires consentis à certains secteurs (industrie : 5,5% ; aquaculture et hôtellerie : 33%) pourraient être prochainement soumis à la réalisation d'un audit énergétique (ou prédiagnostic) et/ou à la mise en œuvre d'actions de maîtrise de l'énergie. La clarification par vos services des conditions de maintien de ces abattements est essentielle et mérite une large concertation avec les acteurs économiques, afin de ne pas pénaliser certains secteurs déjà fragilisés par la crise.

Nous avons bien conscience que les prix de l'énergie n'ont pas évolué depuis 2008 et qu'au regard du déficit structurel et conjoncturel du système électrique, il est en effet nécessaire de réformer la grille tarifaire en conséquence.

.../...

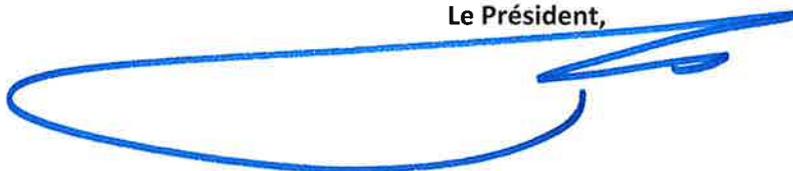


Cependant, les acteurs économiques demandent plus de visibilité sur la refonte globale de cette grille permettant de prendre en compte le futur mix énergétique du territoire.

De plus, ils s'étonnent de l'absence de projections de coût de revient suivant différents scénarios énergétiques futurs. En effet, il est difficilement compréhensible que la mise en service de plusieurs fermes photovoltaïques avec des coûts du kWh entre 5 et 7 F XPF ne fasse pas diminuer les coûts à terme.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre considération distinguée.

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a smaller, more intricate flourish.

David GUYENNE